



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Gambie (2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-10	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	11-16	4
III. Programme proposé	17-28	5
A. Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	18-22	6
B. Gouvernance et droits de l'homme	23-28	7
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	29-33	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Gambie (2007-2011)		10

Introduction

1. Le projet de descriptif de programme de pays établi par le PNUD pour la Gambie (2007-2011) est le résultat de larges consultations avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, la société civile, d'autres parties prenantes clefs et divers partenaires de développement. Il tient compte de la Stratégie à long terme et de l'initiative « Vision 2020 » de la Gambie et s'inspire du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le document reflète les priorités du pays en matière de développement, en particulier l'engagement qu'il a pris d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Gouvernement intègre ces objectifs dans son programme de développement, comme indiqué dans la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, 2007-2011.

I. Analyse de la situation

2. Au cours des dernières années, la Gambie, avec une population de 1,3 million de personnes, a enregistré une forte augmentation de la population urbaine, qui est passée de 37,1 % du total en 1993 à 50,4 % en 2003. La majorité des Gambiens sont des jeunes (63,6 % de la population est âgée de moins de 25 ans). Le secteur structuré est très limité, employant un peu plus de 10 % de la main-d'œuvre. Les faibles taux d'alphabétisation (36 % en 1998) et une corrélation entre l'alphabétisme et le revenu reflètent les dimensions sexospécifiques de la pauvreté en Gambie. Bien que les femmes constituent 51 % de la population, elles ne représentent que 9,4 % de la main-d'œuvre qualifiée, contre 61,9 % de la catégorie de la main-d'œuvre non qualifiée. D'après des données récentes (2003), les inégalités de revenus s'accroissent, le coefficient de Gini pour les ménages étant estimé à 0,483.

3. Les indicateurs du développement humain pour la Gambie n'ont montré que peu de progrès et certains ont même décliné. En ce qui concerne l'indicateur du développement humain (IDH), le pays est passé au cent cinquante-cinquième rang sur 177 pays en 2004 et 2005, alors qu'il était au cent cinquante et unième rang en 2003. La proportion des pauvres a augmenté, passant de 59 % en 1998 à 61 % en 2003. Bien que les taux d'accroissement du PIB se soient situés entre 5 et 7 % en 2003-2005 (entraînés par le développement de l'agriculture et du tourisme), les allocations budgétaires au secteur des services (éducation, santé et autres) n'ont augmenté que de façon marginale (éducation) et ont même diminué dans certains cas (comme la santé).

4. La suspension de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance avec le Fonds monétaire international en 2003 a empêché le pays d'atteindre le point d'achèvement fixé pour les pays pauvres très endettés (PPTE) et d'obtenir de ce fait un allégement substantiel de sa dette. La capacité du Gouvernement de mettre en œuvre une politique de développement en faveur des pauvres a été entravée par le fait qu'une part importante des ressources publiques a dû être allouée aux charges du service de la dette. En 2004, le remboursement des intérêts de la dette contractée a absorbé 40,3 % du budget ordinaire et cet élément du Service de la dette représentait une grave préoccupation pour la gestion des allocations budgétaires et des ressources publiques. Afin de surmonter ces difficultés, le Gouvernement, avec l'appui de partenaires de développement, a mis en place des cadres réglementaire et législatif comprenant des documents de

planification orientés vers la réduction de la pauvreté; des réformes de la gestion des finances publiques; une réforme portant sur la décentralisation et l'administration locale; et le renforcement de la bonne gouvernance.

5. La période 2007-2011 mettra à l'épreuve les efforts et les capacités du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté et ses engagements en ce qui concerne la gouvernance et les droits de l'homme. Le fait que la Gambie peut depuis peu bénéficier du financement du Compte pour les défis du Millénaire mis en place par les États-Unis permet au Gouvernement de mobiliser des ressources importantes pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Une mesure supplémentaire qui renforcerait la base d'une stratégie efficace en matière de réduction de la pauvreté serait la reprise de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance avec le FMI. Cela permettrait d'envisager un allègement de la dette du pays, du fait qu'il aurait atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, d'où une réduction du montant des ressources publiques affectées au paiement des intérêts et une augmentation des allocations à la prestation de services de base. Cette mesure permettrait au pays de poursuivre une croissance et un développement plus stables et d'améliorer les progrès inégaux vers la réalisation des OMD.

6. Les progrès réalisés vers les OMD ont été variables, avec des succès enregistrés dans la distribution d'eau potable (objectif 7) et la réduction des taux de mortalité maternelle (objectif 5). Toutefois, des problèmes importants subsistent, tout particulièrement dans les domaines de la réduction de la pauvreté (objectif 1), de la mortalité infantile (objectif 4) et de l'égalité des sexes (objectif 3).

7. Le secteur du tourisme est la principale source de devises pour la Gambie, représentant plus de 12 % du PIB et employant plus de 16 000 personnes. L'érosion des plages, la mauvaise gestion des déchets et d'autres problèmes environnementaux ont des effets négatifs sur les écosystèmes locaux, nuisent à la beauté naturelle du pays et compromettent les efforts visant à accélérer la croissance économique en développant le tourisme. Si des mesures ont été prises afin de remédier à certains de ces problèmes, la coordination globale des efforts du Gouvernement aux niveaux central et local exige plus d'attention. Les mesures prises face à la sécheresse de 2002 ont démontré qu'il fallait accorder une grande attention à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets pour éviter un impact négatif sur le programme de développement.

8. Depuis la mise en place d'un gouvernement constitutionnel en 1997, à la suite de l'arrivée au pouvoir des militaires en 1994, la Gambie a accompli des progrès importants dans la consolidation du processus démocratique. Les progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance politique ont été marqués par la capacité d'organiser des élections libres et régulières en 2001. Malgré ces résultats positifs, des problèmes demeurent en ce qui concerne le renforcement des institutions démocratiques et le maintien de leur viabilité. La décentralisation doit être poursuivie afin que les lois, comme la loi sur l'administration locale de 2002, modifiée en 2003, et la loi de 2004 sur l'audit des finances des administrations locales, soient pleinement appliquées. Il faut recentrer l'attention sur les questions relatives aux droits de l'homme. Une réforme approfondie de la fonction publique doit être introduite pour mettre en place un service professionnalisé et stable et réduire les taux élevés de roulement du personnel qui ont entravé le développement

des capacités, la mise en œuvre des stratégies et la viabilité globale des interventions en matière de développement.

9. Malgré l'adoption de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes, d'importantes disparités subsistent. Moins de 32 % des salariés du secteur privé structuré sont des femmes et moins de 20 % d'entre elles occupent des postes de direction. Bien qu'elles constituent environ 58 % de l'électorat, seulement 10 % des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes. Le petit nombre de femmes représentées dans les organes de décision est également reflété au niveau local, avec seulement 14 conseillères sur un total de 147. Les interventions en matière de développement n'ont pas encore eu d'impact positif pour les femmes, et l'intégration des questions de sexospécificité dans le processus de développement national demeure un défi.

10. Bien que l'incidence de l'infection par le VIH en Gambie soit relativement faible, pendant la période 2000-2004, le taux de prévalence du VIH-1 a augmenté de 75 % pour atteindre 2,1 %, tandis que la prévalence du VIH-2 s'est stabilisée à 0,9 %. Il est indispensable d'accroître les efforts en matière de prévention et de traitement. Si on s'efforce de coordonner les mesures prises pour lutter contre le VIH/sida, le cadre juridique, réglementaire et institutionnel demeure faible et il est urgent de réviser les mesures mises en œuvre et de renforcer le plan stratégique national.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

11. Le deuxième cadre de coopération de pays pour 2002-2006 était centré sur la gouvernance, la réduction de la pauvreté et la gestion économique, et le renforcement des capacités, notamment pour le développement du secteur privé. Plusieurs questions intersectorielles ont également été examinées : l'égalité des sexes, les activités de plaidoyer, la mobilisation de ressources et les partenariats utiles; la coordination de l'aide; le VIH/sida; et l'environnement. Une analyse du cadre de coopération a été effectuée lors de l'examen du programme de la Gambie, 2002-2006, qui a été suivi par une série d'examens groupés.

12. Dans l'ensemble, les résultats du deuxième cadre de coopération ont été inégaux. On a noté certains succès sur des interventions dans le contexte de projets spécifiques (comme la consolidation des compétences en matière d'égalité des sexes et d'autres questions connexes, et l'expansion des entreprises). L'impact global en ce qui concerne l'augmentation du nombre des partenariats entre le Gouvernement et la société civile et des partenaires de développement a été limité. L'examen du cadre de coopération a recommandé de mettre davantage l'accent sur une approche-programme axée sur les résultats, afin d'atteindre les objectifs de développement. L'examen a souligné, en tant qu'« enseignement tiré » du premier cadre de coopération, l'importance de la modération et du réalisme dans la détermination des objectifs et cibles.

13. La modalité d'exécution utilisée était principalement l'exécution par des organismes, qui comprenait un large recours à des conseillers techniques principaux, dont les services étaient coûteux. Cette modalité a été retenue en raison de contraintes de capacité et du renouvellement important du personnel de contrepartie. Cette approche n'a toutefois pas permis d'améliorer l'exécution des projets. Et, surtout, sa contribution au renforcement des capacités locales a été limitée. Les

enseignements tirés ont montré qu'il était nécessaire d'utiliser de manière plus sélective les différentes modalités et d'établir un équilibre optimal dans le recours aux compétences internationales et locales. Le recours aux Volontaires des Nations Unies (VNU) a donné des résultats inégaux mais été jugé efficace dans l'ensemble. Il importe d'utiliser les services des VNU de manière plus innovante et de lancer un programme national de volontaires afin d'utiliser les compétences disponibles sur place.

14. L'exécution, dans le cadre des composantes du programme, a été inégale, compte tenu des grandes orientations envisagées et des objectifs des projets identifiés. Si un certain nombre d'autres partenaires de développement ont eu des problèmes d'exécution analogues, le PNUD semble avoir obtenu des résultats inférieurs aux objectifs qu'il s'était fixés. Malgré les difficultés mentionnées plus haut, les résultats et l'impact global de l'appui du PNUD ont été positifs.

15. L'appui du PNUD a contribué à renforcer la capacité de planification sectorielle et la formulation de politiques clefs (concernant notamment le secteur privé). En collaboration avec les parties nationales intéressées, au Gouvernement, dans le secteur privé et dans la société civile, le Programme a fourni une assistance pour accroître les possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes.

16. Le développement de partenariats avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres partenaires de développement est un facteur positif. Le PNUD est considéré comme un catalyseur permettant de promouvoir la solution de questions clefs, comme la création de conditions propices à la réalisation des OMD; la consolidation de la gestion économique; et l'amélioration de la conjoncture économique aux niveaux national et local. Toutefois, les partenariats positifs n'ont pas suscité d'allocations de ressources supplémentaires importantes. La mobilisation de fonds par les institutions financières internationales et les partenaires de développement bilatéraux a été minime. De ce fait, plusieurs éléments du programme n'ont pas reçu l'attention requise et le suivi d'autres composantes n'a pas eu l'impact envisagé initialement dans le cadre du PNUAD et des politiques et stratégies gouvernementales.

III. Programme proposé

17. Le programme de pays pour 2007-2011 sera guidé par la nécessité de promouvoir la réalisation des OMD dans le contexte de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour la même période et de Vision 2020. Il est important d'harmoniser les calendriers en ce qui concerne la gouvernance, les difficultés économiques et sociales auxquelles est confrontée la Gambie et l'appui que le PNUD peut fournir pour réaliser des progrès importants dans ces domaines. Il existe des possibilités dans les domaines : a) de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD; et b) de la gouvernance et des droits de l'homme. Le descriptif de programme sera centré sur la création de conditions et d'un cadre propices à la mise en œuvre de mesures en faveur des pauvres et sur l'approfondissement des processus démocratiques par la mise en place d'un système de transparence et de responsabilité aux niveaux national et local. Le document s'efforcera de promouvoir l'engagement des autorités d'intégrer les OMD dans les plans nationaux et sectoriels et d'adopter une approche du développement fondée sur les droits, comme prévu dans le PNUAD, 2007-2011.

A. Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

18. Les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et la mise en œuvre d'un programme de réduction de la pauvreté ont été inégaux. Les résultats du programme faciliteront la réforme des politiques en faveur des pauvres et la mobilisation de ressources, ainsi que le renforcement des partenariats requis pour atteindre les OMD. Les rapports intérimaires sur les OMD de 2003 et 2005 montrent qu'il est possible de réduire la faim, de fournir des services de base (eau/assainissement), de réduire la mortalité maternelle et de promouvoir l'enseignement primaire universel et la préservation de l'environnement. Ils montrent aussi qu'au rythme actuel, le pays aura des difficultés à réduire la pauvreté monétaire, la mortalité infantile et les taux d'infection par le VIH/sida, et à établir l'égalité des sexes. Il existe des écarts importants entre les régions urbaines de l'ouest et les régions rurales de l'est du pays en ce qui concerne les résultats obtenus.

19. Comme la réalisation des OMD constitue un élément central de la stratégie de développement des autorités, l'appui du PNUD sera axé sur *l'intégration des objectifs dans les stratégies sectorielles et sur la nécessité d'accorder plus d'attention à l'établissement des coûts, à l'insuffisance des ressources et au suivi des cibles*, de manière que le Gouvernement, la société civile et les partenaires de développement puissent contribuer effectivement à la réalisation des objectifs. Un appui sera fourni afin d'établir un groupe de réflexion indépendant pouvant effectuer des recherches et des analyses indépendantes à l'intention des responsables pour renforcer les systèmes de planification fondés sur la connaissance des faits, à l'appui des objectifs.

20. Un appui sera fourni à *l'élaboration de cadres et de systèmes efficaces en vue de l'amélioration de la gouvernance économique*. Cela exige de mettre l'accent sur la réforme globale du secteur public indispensable, à laquelle procède actuellement le Gouvernement avec l'appui des partenaires de développement. Le PNUD fournira une assistance pour la mise en place d'un organe de planification, la Commission de planification nationale. Cette entité s'inspirera de l'appui déjà fourni par le PNUD et s'efforcera de consolider les outils de planification à la disposition du Gouvernement et de mettre l'accent sur l'exécution, ainsi que le suivi et l'évaluation systématiques des résultats escomptés selon une approche davantage axée sur les résultats. L'attention sera centrée sur le renforcement des capacités; la mise en place d'un système fondé sur la transparence et la responsabilité; et la création d'un système de suivi et de contrôle efficace. La coordination et la gestion de l'aide constitueront un élément clef pour l'amélioration de la mobilisation, du ciblage et du suivi des ressources, afin de promouvoir les priorités de développement et la réalisation des OMD en ce qui concerne la Gambie.

21. La création d'emplois demeure la première priorité. Le projet de descriptif sera centré sur *la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'emploi en appuyant le renforcement institutionnel et la formation professionnelle*. Une attention particulière sera accordée à la promotion des partenariats entre le secteur privé et le secteur public aux fins d'investissement dans les secteurs de production, de manière à promouvoir les possibilités d'emploi et la création d'emplois.

22. *Intégrer des activités liées à l'environnement, ainsi qu'à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets dans les politiques et stratégies de*

développement nationales et locales, en liant le développement économique à des considérations de bien-être. Cela exigera de renforcer les capacités en accordant un rôle plus important aux communautés, notamment aux femmes, afin de promouvoir le développement durable dans des domaines comme la dégradation des sols, la gestion des déchets et la protection des zones côtières. Un appui sera fourni pour la mise en place d'un système national d'alerte avancée et de préparation en prévision de catastrophes.

B. Gouvernance et droits de l'homme

23. Le PNUD s'efforcera d'adopter une approche intégrée de la gouvernance et des droits de l'homme afin d'approfondir le processus démocratique en appuyant l'application de législations et de politiques au niveau de l'administration locale par le renforcement des capacités; en encourageant l'égalité des sexes et la prise en compte des questions concernant les femmes; en intégrant les questions de sexospécificité dans les stratégies et politiques de développement; en encourageant la protection des droits de l'homme et en favorisant les initiatives dans les politiques et stratégies nationales; en aidant le Gouvernement à intégrer et à poursuivre des politiques et interventions liées au VIH/sida au niveau national; et en soutenant les principales institutions de gouvernance et l'élaboration de processus et de systèmes électoraux transparents.

24. *Renforcer les administrations locales afin d'aider leurs composantes à améliorer la planification, la gestion des finances publiques et la prestation de services.* La composante du programme appuiera également la planification participative, une attention particulière étant accordée à l'amélioration de la transparence, de la responsabilité et du contrôle par les communautés locales. La réforme de la fonction publique sera encouragée afin d'améliorer les capacités aux niveaux national et local.

25. *Encourager les efforts visant à promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel et intégrer les questions et mesures relatives à l'égalité des sexes dans les stratégies sectorielles.* Un appui sera fourni afin de mettre en œuvre la Politique nationale en faveur des femmes, en mettant l'accent sur les projets à l'intention des pauvres et les mesures visant l'égalité des sexes, des moyens de subsistance durables et une croissance équitable.

26. La capacité des médias de *promouvoir les droits de l'homme et la bonne gouvernance* sera renforcée. En partenariat avec l'Assemblée nationale et d'autres institutions nationales, un appui sera fourni en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Au niveau local, une approche sera encouragée, visant à permettre aux pauvres d'accéder à la justice par la mise en place de centres d'aide judiciaire.

27. Un appui sera fourni au mécanisme de coordination de pays afin de *permettre une utilisation efficace des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de promouvoir l'application du principe des « Trois uns » et d'encourager l'élaboration de politiques pour la lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail.* Une assistance sera également fournie au réseau national d'associations de personnes séropositives/sidéennes, afin de les aider à mener des activités de plaidoyer au nom des personnes infectées et affectées. Le réseau recevra un appui technique et financier afin que ses membres acquièrent les compétences

leur permettant de subvenir à leurs besoins, tandis que ses dirigeants seront dotés d'outils de gestion permettant d'assurer la viabilité du réseau national.

28. Un élément clef consiste à *fournir un appui à la Commission électorale indépendante* en renforçant les capacités institutionnelles et humaines et en consolidant les autres institutions de gouvernance compétentes. Les organisations de la société civile seront renforcées afin de promouvoir la responsabilité et la transparence lors du processus électoral.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. La mise en œuvre du programme serait guidée par une approche de la gestion axée sur les résultats, une attention particulière étant accordée au suivi et à l'évaluation des contributions aux résultats du développement et à l'efficacité globale du développement, ainsi qu'à la mise en conformité du système de suivi et d'évaluation du descriptif de programme avec ceux du PNUAD et de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Le bureau de pays a engagé une opération de restructuration dont l'un des principaux résultats sera l'élaboration d'une stratégie visant à assurer une exécution plus efficace du programme de pays proposé.

30. Le rôle accru du Gouvernement et de la société civile concernant le contrôle et l'exécution sera examiné dans le cadre d'une approche-programme et en appliquant les modalités d'exécution nationale et d'exécution directe recourant au Gouvernement, aux organisations non gouvernementales et autres partenaires de la société civile pour la mise en œuvre. Les deux domaines seront appuyés par un mécanisme intersectoriel de décision et de services consultatifs rapide. L'accent sera mis sur l'égalité des sexes dans l'exécution et le PNUD continuera d'encourager le recours à des Volontaires des Nations Unies pour des apports à valeur ajoutée dans les secteurs où la capacité nationale est faible.

31. Des liens étroits seront maintenus avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de même que la programmation commune avec le système des Nations Unies dans le contexte du PNUAD, afin de faire progresser des questions communes comme l'égalité des sexes, la lutte contre le VIH/sida et la création d'emplois pour les femmes et les jeunes. Il sera fait appel aux compétences et aux ressources des centres régionaux de services et programmes du PNUD, et des liens seront établis.

32. La mobilisation de ressources sera poursuivie auprès des institutions financières internationales et des partenaires régionaux et bilatéraux. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée et des faibles taux d'exécution de certains partenaires de développement, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement, fournira un appui à l'exécution du programme, lorsqu'il aura un net avantage comparatif, et pourra apporter une valeur ajoutée et améliorer l'exécution et l'efficacité du développement. Conformément à la Déclaration de Paris, l'harmonisation des systèmes de planification et la fourniture d'une assistance par d'autres partenaires de développement seront renforcées. La planification et la fourniture d'un appui à la table ronde prévue en 2007 donneront une impulsion nouvelle à la stratégie du PNUD en matière de mobilisation de ressources.

33. Les opérations de suivi et d'évaluation seront guidées par l'application par le Gouvernement de sa Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Le

PNUD aidera à renforcer cette capacité en concentrant ses efforts sur le suivi et l'évaluation de la Stratégie sur une base continue. L'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des OMD et des résultats du PNUAD continuera de guider les interventions du PNUD. Un effort déterminé sera fait afin d'harmoniser le suivi et l'évaluation du descriptif de programme, du PNUAD et de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, des liens clairs étant établis en vue d'évaluer l'exécution et les résultats du développement.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Gambie (2007-2011)

Priorité nationale ou objectifs : créer des conditions propices à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, renforcer la capacité de production et la protection sociale des catégories les plus pauvres et les plus vulnérables et intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes, à l'environnement, à la nutrition, à la gouvernance et à la sensibilisation au VIH/sida dans tous les programmes de développement. Objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 7 et 8

Résultat 1 visé par le PNUAD : des stratégies et systèmes de réduction de la pauvreté et de protection sociale ont été mis en place, pour permettre aux pauvres, aux catégories vulnérables, aux femmes et aux jeunes d'accroître leurs capacités de production et de générer des moyens de subsistance viables tout en protégeant l'environnement

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD Objectif du Plan de financement pluriannuel : atteindre les OMD et lutter contre la pauvreté ; énergie et environnement aux fins du développement durable	1.1 Mise au point de politiques en faveur des pauvres fondées sur les OMD et renforcement des partenariats afin d'atteindre ces objectifs	1.1.1 Élaboration de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, 2007-2011, compte tenu des OMD et intégration des OMD dans les stratégies du développement sectorielles et locales. Mise en place de services de recherche et de consultation indépendants du type des groupes de réflexion	Indicateurs : mise en service de la Commission de planification nationale; validation du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; preuve du renforcement du système national visant à accroître l'emploi; de l'augmentation des taux d'emploi parmi les groupes marginalisés (en particulier les jeunes et les femmes); et du nombre de partenariats entre le secteur privé et le secteur public créant des emplois Niveau de référence : absence de système de coordination de planification et de suivi; progrès sur les interventions antérieures du PNUD, méconnaissance des OMD, nombre limité de partenariats entre le secteur public et le secteur privé concernant l'emploi	Cabinet du Président, Groupe consultatif pour l'élaboration des politiques, Département d'État pour les finances et les affaires économiques, Département d'État pour le commerce, l'industrie et l'emploi, Bureau chargé de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la coordination (SPACO), Chambre de commerce et d'industrie de la Gambie, organisations de la société civile (OSC) <i>Partenaires de financement</i> : Banque mondiale, Union européenne, Département pour le développement international (DFID) (Royaume-Uni), OCDE, OIT, Capacité 2015	Ressources ordinaires : 1 500 Autres ressources : 500
	Indicateurs : accroissement du PIB par habitant, réduction de la pauvreté et progrès vers la réalisation des OMD 1, 3 et 7	1.1.2 Création et mise en service de la Commission nationale. Renforcement de la coordination et de la gestion de l'aide			
	Niveau de référence : données de 2005 Niveau cible : tous les indicateurs d'OMD commencent à augmenter à partir de 2010	1.1.3 Renforcement des capacités afin d'appliquer le plan d'action national pour l'emploi			

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
			<p>Niveaux cibles : mise en service de la Commission de planification nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et application de la Stratégie de croissance et de la réduction de la pauvreté fondée sur les OMD - Augmentation du nombre d'emplois parmi les groupes marginalisés 		
	<p>1.2 Intégration des questions relatives à l'environnement, à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets dans les politiques et stratégies de développement nationales et locales</p> <p>Indicateurs : mise en place d'un système permettant de gérer les catastrophes; indicateurs de ressources</p> <p>Niveau de référence : données de 2005</p> <p>Niveau cible : mise en place d'un système d'alerte avancée d'ici à 2010, amélioration des indicateurs environnementaux annuelle</p>	<p>1.2.1 Renforcement du rôle des communautés locales et des femmes dans la promotion du développement durable dans des domaines comme la dégradation des sols et la gestion des déchets</p> <p>1.2.2 Mise en place de mécanismes en vue de renforcer le système national d'alerte avancée et de préparation aux catastrophes</p>	<p>Indicateurs : mise en place d'un système d'alerte avancée et formulation de stratégies, qualité des interventions face aux catastrophes, fonds mobilisés par l'Agence nationale pour l'environnement (ANE) et importance de la préservation de l'environnement dans les stratégies sectorielles</p> <p>Niveau de référence : absence de système et de plans d'alerte avancée ou insuffisance de ces mécanismes, faiblesse de la capacité de l'ANE pour attirer des ressources extérieures et absence de toute mention concernant la préservation de l'environnement dans certaines stratégies sectorielles</p>	<p>Département d'État pour la santé, Département d'État pour les finances et l'analyse économique (DOSFEA), Bureau du Vice-Président, Commission nationale sur les situations d'urgence, ANE, Département d'État, OSC</p> <p><i>Partenaires de financement</i> : OIT, FNUAP, UNICEF, PNUE</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 500</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
			Niveaux cibles : mise en place d'un système d'alerte nationale; mobilisation et gestion par l'ANE de ressources extérieures; politiques en matière de préservation de l'environnement dans les stratégies sectorielles; et efficacité accrue des interventions face à des catastrophes		

Priorité nationale ou objectifs : créer des conditions propices à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, renforcer les capacités des communautés locales et des organisations de la société civile, afin qu'elles jouent un rôle actif dans le processus de réduction de la pauvreté; et intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes, à l'environnement, à la nutrition, à la gouvernance et à la sensibilisation au VIH/sida dans tous les programmes de développement. Objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3 et 8

Résultat 3 visé par le PNUAD : les systèmes économique et politique utilisent des processus décisionnels transparents, responsables, participatifs et inclusifs aux niveaux national et décentralisé

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
Gouvernance et droits de l'homme	2.1 Amélioration des capacités en vue de l'application des législations et politiques au niveau local Indicateur : nombre de collectivités locales fournissant des services décentralisés et nombre/types de services fournis Niveau de référence : données de 2006 Niveau cible : d'ici à 2011, 75 % des collectivités locales devront fournir des services décentralisés	2.1.1 Amélioration des structures de l'administration locale en vue de la planification, de la gestion des finances publiques et de la prestation de services 2.1.2 Renforcement de la participation du public et de la société civile à la planification, au suivi et au contrôle des activités des administrations locales 2.1.3 Promotion des activités de plaidoyer et de la concertation à l'appui de la réforme de la fonction publique	Indicateurs : nombre de collectivités locales dotées de capacités de planification, budgétaires et de prestation de services; nombre de stratégies locales comprenant des apports de la société civile et importance des efforts déployés en vue de la réforme de la fonction publique aux niveaux national et local, et impact sur la prestation de services Niveau de référence : nombre de secteurs de l'administration locale dotés de capacités transparentes en	Département de pour l'administration locale et des terres, DOSFEA, Département du commerce de l'industrie et de l'emploi (DOSTIE), NAO, SPACO, OSC <i>Partenaires de financement</i> : DFID, UNICEF, Banque mondiale, UE	Ressources ordinaires : 1 000 Autres ressources : 500

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
			<p>matière de gestion financière et de planification/exécution (2006); nombre de mesures prises en vue de la réforme globale de la fonction publique</p> <p>Niveau cible : augmentation de 10 % par an du nombre de fonctionnaires formés; 80 % des collectivités locales disposent de systèmes de gestion financière en 2011; participation communautaire aux processus décisionnels</p>		
	2.2 Possibilité améliorée concernant l'égalité des sexes et l'intégration des sexes dans les stratégies et plans d'action en matière de développement	2.2.1 Participation accrue des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel	<p>Indicateur : intégration des questions de sexospécificité dans les stratégies sectorielles; apport des femmes à la planification et au suivi; nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au sein du Gouvernement et dans la société civile</p> <p>Niveau de référence : données de 2005</p> <p>Niveau cible : Intégration des questions et mesures relatives aux sexospécificités dans toutes les stratégies; analyse des questions examinées dans le système de suivi et d'évaluation; augmentation annuelle du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité</p>	DOSLGL, SPACO, Bureau des affaires féminines, Conseil national pour l'éducation civique, Commission électorale indépendante, Département d'État pour la jeunesse et les sports, organisations de la société civile	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 300</p>
	Indicateur : nombre de femmes occupant des postes de responsabilité aux niveaux national et local	2.2.2 Renforcement de la capacité du Gouvernement d'appliquer la Politique nationale en faveur des femmes et les conventions internationales relatives aux femmes		<p><i>Partenaires de financement</i> : UNICEF, Banque mondiale, DFID, Union européenne</p>	
	Niveau de référence : données de 2006				
	Niveau cible : accroissement annuel du nombre de femmes exerçant des fonctions publiques				
	2.3 Intégration des initiatives en matière de protection et de promotion des droits de l'homme dans les politiques et stratégies nationales	2.3.1 Renforcement des capacités des médias de promouvoir les droits de l'homme et la bonne gouvernance	<p>Indicateur : activités de plaidoyer, de formation et de recherche menées dans le domaine des droits de l'homme, création et</p>	Médiateur, Assemblée nationale, DOSFEA, DOSJ, DOSLGL, Conseil national des femmes, organisations de la société civile	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 200</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
	Indicateur : création d'institutions; sensibilisation aux droits de l'homme	2.3.2 Appui à la création d'une commission nationale des droits de l'homme	renforcement d'institutions, application des accords régionaux et internationaux	<i>Partenaires de financement</i> : UNICEF, Union européenne, FNUAP, DFID	
	Niveau de référence : 2006	2.3.3 Amélioration de l'accès à la justice pour les pauvres par le biais de centres d'aide judiciaire et autres mécanismes de règlement des différends	dans le domaine des droits de l'homme		
	Niveau cible : établissement de la Commission des droits de l'homme et de centres d'aide judiciaire et pour les droits de l'homme		Niveau de référence : question des droits de l'homme considérée comme non prioritaire et absence d'institutions dans ce domaine Niveau cible : organisation de campagnes annuelles dans le domaine des droits de l'homme par la société civile, attention accrue portée à ces questions par le Gouvernement, contrôle du respect des accords internationaux et régionaux		
	2.4 Renforcement de la capacité nationale d'intégrer et de poursuivre des politiques et interventions en matière de VIH/sida	2.4.1 Renforcement de la capacité institutionnelle du Secrétariat national pour la lutte contre le sida (NAS) de coordonner les interventions nationales face au VIH/sida	Indicateur : nombre de personnes desservies, qualité des stratégies nationales, nombre de partenariats globaux	NAS, OSC <i>Partenaires de financement</i> : FNUAP, ONUSIDA, Fonds mondial	Ressources ordinaires : 500 Autres ressources : 400
	Indicateur : intégration du VIH/sida dans les cadres nationaux de développement	2.4.2 Renforcement de la capacité du mécanisme de coordination de pays d'utiliser efficacement les ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Niveau de référence : données de 2005 Niveau cible : accroissement annuel du nombre de services, réduction du nombre de stratégies et globalisation de ces stratégies		
	Niveau de référence : faiblesse de la capacité institutionnelle de coordonner les interventions nationales face au VIH/sida				
	Niveau cible : renforcement de la capacité nationale d'appliquer le principe des « Trois uns »	2.4.3 Appui à la formulation du code d'éthique pour le VIH/sida sur le lieu de travail			

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
	2.5 Renforcement des principales institutions de gouvernance ainsi que de la transparence et de la viabilité des processus et systèmes électoraux, afin de maintenir les principes démocratiques	2.5.1 Renforcement de la capacité de la Commission électorale indépendante (CEI) afin d'organiser des élections crédibles	Indicateur : indépendance de la CEI et viabilité financière et opérationnelle de cet organe Niveau de référence : résultats pour l'année de référence 2005-2006 Niveau cible : la CEI est véritablement indépendante, dispose d'un courant de revenus stable pour financer les opérations avant, pendant et après les élections	CEI, Assemblée nationale, OSC <i>Partenaires de financement</i> : UE, DFID	Ressources ordinaires : 522 000 Autres ressources : 1 200
	Indicateur : transparence et crédibilité du processus électoral Niveau de référence : données électorales de 2001/2002 Niveau cible : reconnaissance de la transparence et de la crédibilité du processus électoral conformément aux normes internationales	2.5.2 Renforcement de la capacité des OSC pour promouvoir la responsabilité et la transparence dans le processus électoral			
					Montant total des ressources ordinaires : 5 022